

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4F TRAVAUX MAINTENANCE

Société coopérative de travailleurs

à responsabilité limitée, à capital variable

Siège social : 17, rue des granges – 05230 CHORGES

SIREN 989 906 664 RCS de Gap

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 05/10/26

L'an deux mille vingt six

le 05 octobre

à 18h00

Les associés de la société 4F TRAVAUX MAINTENANCE, société coopérative de travailleurs, à responsabilité limitée, à capital variable, dont le siège social est 17, rue des granges – 05230 CHORGES, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 989 906 664, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, audit siège social, sur convocation de la gérance qui leur a été adressée individuellement par mail au moins 15j avant, conformément à l'article 28.2 des statuts.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Fabien BARBIA, co-gérant.

Le président constate que les 4 associés sont présents.

Total des associés présents ou représentés : 4 sur un total de 4 détenant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président indique que les mails de convocation, le texte des résolutions et le modèle de pouvoirs ont été communiqués aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les mails des lettres de convocation ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

ORDRE DU JOUR : Le président rappelle à l'assemblée qu' elle est réunie pour délibérer les points suivants :

- 1. MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE D'EXERCICE**
- 2. RESOLUTION POUVOIRS**

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1. MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE D'EXERCICE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions statutaires relatives à la durée et à la clôture des exercices sociaux, décide de modifier la date de clôture du premier exercice social.

En conséquence, le premier exercice social, ayant commencé à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, sera exceptionnellement clos le **31 décembre 2026**.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier l'article 34 des statuts relatif à l'exercice social, qui sera désormais rédigé comme suit :

“ Le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et sera clos le 31 décembre 2026.

Les exercices sociaux suivants auront une durée de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.”

Cette résolution est adoptée par 4 voix sur 4 voix exprimées

2. RESOLUTION POUVOIRS

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée par 4 voix sur 4 voix exprimées

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président de l'AG



M. Fabien BARBIA
Président de l'AG



FEUILLE DE PRESENCE – Assemblée Générale du : 27/03/26

Nom et prénom	Nombre de parts	Nombre de voix	Adresse domicile ou siège	Présent (signature)	Représenté par	Présent (signature représentant)
Mickaël BERGER	101	1	[REDACTED]	[REDACTED]		
Fabien BARBIA	100	1	[REDACTED]	[REDACTED]		
Guillaume CHENAL-BORDONNOT	101	1	[REDACTED]	[REDACTED]		
Stéphane GIACOMETTI	100	1	[REDACTED]	[REDACTED]		
TOTAL	402	4				